

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

-PROCES VERBAL de la séance du 20 novembre 2025-

Date de la convocation : 06/11/2025

Date d'affichage : 1^{er}/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt novembre à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric TRIBOUT, le Maire.

Étaient présents : Éric TRIBOUT, Jean-Marc FÉMOLANT, Jean-Marie DECORMEILLE, Yvette COUVREUR, Maryse ZAZZALI, Catherine FERREIRA, Virginie WATREMEZ, Lucie MÉTRA.

Étaient absents non excusés : Quentin DECORMEILLE, Benoît DEMAZIER

Le compte rendu du 4 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Maryse ZAZZALI est nommée secrétaire de séance.

1) Devis remplacement horloge de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'horloge de l'église est hors service. ENEDIS est intervenu sur le secteur pour réaliser des travaux. Les microcoupures à répétitions ont endommagé le système électrique de l'horloge.

Il présente un devis d'un montant de 2 515 € HT soit 3 018 € TTC de la société MAMIAS.

Il informe le Conseil municipal qu'un expert passe le 3 décembre à 10h45 pour déterminer qui est responsable de la panne. ENEDIS a été prévenu. Il est prévu que leur responsabilité soit reconnue et qu'ils paient la facture.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis après expertise de l'expert de l'assurance et reconnaissance de qui est responsable.

2) Devis panneaux acoustiques salle de la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis des panneaux alvéolés pour amortir la résonnance de la salle. Le prix annoncé au départ était d'environ 5000 €.

Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 12 880€ H.T soit 15 423.36 TTC de l'entreprise NANTIER.

Le Conseil municipal réfléchit à la possibilité de le faire lui-même sans passer par l'entreprise. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite au devis pour le moment et de se renseigner sur d'autres solutions auprès d'autres fournisseurs.

3) CCOP – rapport d'activités 2024

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes de l'Oise Picarde a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle

les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments et avoir entendu l'exposé des représentants de la Communauté de Communes,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes de l'Oise Picarde.

4) Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2024

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.* »

Le Conseil Municipal, où l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

5) Festivités 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le déroulé des festivités 2025.

Il propose :

- l'achat de petits sapins.
- l'achat des cartes cadeaux chez carrefour :
 - * enfants : 40 €
 - * ainés : 35 € avec une distribution le jour du repas de fin d'année. Les cartes non distribuées seront à la disposition au secrétariat aux heures de permanence.
- Monsieur le Maire explique que lors du repas de Noël de l'année précédente, certaines personnes ont commandé des repas mais ne sont pas venu sans prévenir. Donc il propose de faire participer les habitants pour responsabiliser les personnes.

Le Conseil municipal décide de demander une contribution de 5 euros à chaque inscrit sauf les enfants.

- Vœux du maire : le 10 janvier 2026 à 19h30.

Décision modificative - Achat d'un lave-vaisselle :

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 4 septembre 2025, le Conseil municipal avait décidé d'investir dans un lave-vaisselle. Il les informe qu'il en a un d'occasion à leur proposer pour la somme de 350 euros HT soit 420 euros vendu par le restaurant « Le Lounge » de Breteuil géré par la société BARD.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acheter le lave-vaisselle à la société BARD de Breteuil et de prendre la décision modificative suivante pour s'acquitter de la facture :

COMPTE DE dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	61521		Entretien et réparations sur terrain	- 420 €
21	2131	114	Mairie- lave-vaisselle	420 €
023	023		Virement à la section d'investissement	420 €

COMPTE DE RECETTES

Chapitre	Article	Op	Nature	Montant
021	021		Virement de la section de fonctionnement	420 €

Devis pour peinture du placo de l'église

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ABILEE DECOR concernant les travaux de peinture de la sacristie. Il rappelle que l'entreprise MARTINS a réalisé le gros œuvre. Le devis s'élève à 735 euros HT soit 882 euros TTC.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ABILEE DECORS pour un montant de 882 euros TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à ces travaux il faudrait nettoyer l'église pour le concert qui a lieu le 29 novembre 2025. Les membres du conseil municipal se donnent rendez-vous mercredi 26 novembre à 14 heures.

Questions diverses :

- 1) Remerciements : association patriotique de Crèvecœur le Grand.
- 2) Monsieur DECORMEILLE informe que l'entreprise DESESQUELLES est intervenue pour l'entretien annuel des chemins.
- 3) 3) trous à boucher au chemin blanc.
- 4) Elagage à faire chemin de la rivière. Monsieur Jean-Marie DECORMEILLE propose de s'en occuper.

Séance levée à 21h15